



Scanpii

Scanpii SA, Rue de Jargonnant 2, CP 6045, 1211 Genève 6, Suisse

Contrat de Licence d'Utilisation du Logiciel Scanpii en Mode SaaS

Dernière mise à jour : **octobre 2024**

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'utilisation du logiciel Scanpii, fourni en mode Software as a Service (SaaS) par le Fournisseur. Le Client obtient une licence non exclusive, non transférable, et révocable pour accéder et utiliser Scanpii conformément aux termes définis dans ce contrat.

2. DESCRIPTION DES SERVICES

Scanpii est un logiciel de gestion de caisse en ligne, accessible à distance via Internet. Le Fournisseur fournit au Client un accès au logiciel via une interface web sécurisée, ainsi que les services associés suivants :

- Accès au logiciel pour la gestion des ventes, des transactions et des rapports commerciaux.
- Support technique limité pour résoudre les problèmes techniques liés à l'utilisation du logiciel.
- Maintenance et mises à jour régulières du logiciel sans frais supplémentaires pendant la durée de la licence.

3. DURÉE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de la date de souscription. À l'expiration de cette période initiale, le contrat sera automatiquement renouvelé pour une nouvelle période d'un (1) an, sauf résiliation par écrit par l'une ou l'autre des parties dans un délai de [X jours] avant la fin de la période en cours.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Client s'engage à payer les frais de licence annuels pour l'utilisation de Scanpii selon les modalités suivantes :

- Montant de la licence : [montant] CHF/€ par an, payable à la date de souscription initiale ou à la date de renouvellement.
- Les paiements doivent être effectués dans un délai de [nombre de jours] après la réception de la facture.
- En cas de retard de paiement, la licence Scanpii sera immédiatement suspendue jusqu'à la réception du paiement complet.

5. ABSENCE DE REMBOURSEMENT

Aucun remboursement des frais de licence ne sera effectué en cas d'interruption, de suspension ou de résiliation anticipée de l'utilisation du logiciel, que ce soit par le Client ou à la suite d'une défaillance technique.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le logiciel Scanpii, ainsi que l'ensemble des éléments qui le composent (codes sources, bases de données, interfaces, etc.), sont et demeurent la propriété exclusive du Fournisseur. Le présent contrat ne confère aucun droit de propriété au Client sur le logiciel.

Le Client s'engage à ne pas modifier, reproduire, distribuer ou utiliser le logiciel autrement que dans les limites strictement définies par ce contrat. Toute violation de ces dispositions pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat et des poursuites judiciaires.

7. RESPONSABILITÉ

Le Fournisseur s'engage à fournir le service Scanpii en mode SaaS avec les compétences et les soins raisonnables. Toutefois, le logiciel est fourni en l'état et le Fournisseur ne peut garantir qu'il sera exempt d'erreurs, de défauts ou d'interruptions.

Le Fournisseur ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser le logiciel Scanpii, y compris la perte de données ou de revenus. Le Client reconnaît que l'utilisation du logiciel se fait à ses propres risques.



8. MAINTENANCE ET SUPPORT TECHNIQUE

Le Fournisseur s'engage à assurer la maintenance corrective et évolutive du logiciel durant la durée du contrat, ainsi que l'accès aux mises à jour. Le support technique sera fourni par le Fournisseur selon les modalités et les heures ouvrables définies dans la documentation du service.

9. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Ne pas permettre à des tiers non autorisés d'accéder à Scanpili.
- Assurer la confidentialité de ses identifiants et mots de passe.
- Utiliser le logiciel conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Le Client est responsable de toute utilisation non autorisée de son compte et doit informer immédiatement le Fournisseur en cas de compromission de ses identifiants.

10. RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat peut être résilié avant son terme dans les cas suivants :

- À l'initiative du Client, sous réserve d'une notification écrite envoyée au Fournisseur dans un délai de [X jours] avant la fin de la période en cours.
- À l'initiative du Fournisseur, en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles, notamment en cas de non-paiement, ou en cas de retard de paiement persistant après mise en demeure.
- En cas de force majeure, rendant l'exécution du contrat impossible.

En cas de résiliation, le Client perdra immédiatement l'accès au logiciel Scanpili et aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.

11. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Le Fournisseur s'engage à ne pas divulguer les données commerciales du Client à des tiers sans son consentement. Toutefois, le Fournisseur se réserve le droit d'analyser de manière anonyme et agrégée les données de consommation dans le but d'améliorer ses services ou à des fins statistiques.

Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il saisit dans le logiciel. Le Fournisseur met en place des mesures de sécurité raisonnables pour protéger les données du Client, mais ne saurait être tenu responsable de tout accès non autorisé aux données causé par des failles de sécurité externes ou par une mauvaise gestion des identifiants par le Client.

12. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent contrat est régi par le droit suisse. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de ce contrat, les parties conviennent de se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de [Lieu], en Suisse.